**Zeitschrift:** Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger

**Herausgeber:** Organisation des Suisses de l'étranger

**Band:** 28 (2001)

Heft: 1

**Artikel:** Intégration des étrangers : le Jura pose des jalons

Autor: Crivelli, Pablo

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-913080

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 30.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Le Jura pose des jalons

PABLO CRIVELLI

Bien qu'âgé d'à peine un peu plus de 20 ans, le canton du Jura fait œuvre de pionnier en matière d'intégration des étrangers.

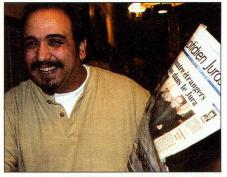
**DEPUIS LE 26 NOVEMBRE 2000,** trois Italiens – Raffaele Scarciglia, Giuseppe Natale, Francesco Prudente – et un Espagnol – José Bernal – siègent au Législatif (51 sièges) de Delémont, chef-lieu du canton du Jura, créé en 1979. En revanche, les autres ressortissants étrangers qui avaient fait acte de candidature dans les communes de Bassecourt, Porrentruy et Les Bois n'ont pas été élus. Ces quatre élections dans le chef-lieu pourraient trouver leur explication dans la proportion relativement élevée d'étrangers à Delémont (25 % des 11 400 habitants).

Les débats autour du thème brûlant d'une meilleure intégration des étrangers sont rarement sereins et rationnels, comme l'attestent les turbulences traversées l'an dernier par la Commission fédérale des étrangers. La décision du Conseil fédéral de rattacher administrativement cette commission à l'Office fédéral des étrangers a déclenché une vague d'indignation et a conduit à la démission du président et de près de la moitié des membres de cette commission d'experts (v. Revue Suisse

4/00, p. 21). Malgré cet état de crise, la Confédération est déterminée à promouvoir l'intégration des étrangers. Elle entend notamment simplifier la procédure de naturalisation, qui, trop onéreuse et trop longue, dissuade nombre d'étrangers de requérir le passeport suisse. Une procédure de naturalisation facilitée est aussi l'un des objectifs principaux des quatre nouveaux membres du Législatif de Delémont, qui considèrent l'octroi des droits civiques

décembre 1998, le droit d'éligibilité dans les législatifs communaux. Il s'agissait d'une solution médiane après l'échec en votation populaire (51 % de non contre 49 % de oui), deux ans auparavant, d'un projet plus ambitieux prévoyant également le droit d'éligibilité dans les exécutifs communaux. Selon les experts, ce point avait été la goutte d'eau qui avait fait déborder le vase.

L'octroi des droits politiques aux étrangers est une question politique brûlante. Ces





Raffaele Scarciglia (à gauche) et José Bernal ont été élus au Législatif de la ville de Delémont.

à la population étrangère comme un moyen de promouvoir leur intégration sociale.

### Réglementation progressiste

Le rôle de pionnier joué dans ce domaine par le canton du Jura n'a rien de surprenant, puisque la Constitution cantonale, qui date de 1979, accorde aux étrangers le droit de vote sur les plans communal et cantonal. Et le Parlement cantonal y a ajouté, en dix dernières années, des initiatives en vue d'étendre les droits politiques des étrangers ont toutes été rejetées à des majorités variant entre 60 et 70 % dans les cantons de Vaud, Zurich, Genève, Bâle-Ville, Berne, Uri, Argovie, Soleure et Fribourg. Le Jura a donc le mérite d'avoir brisé un tabou en la matière et cet exemple pourrait faire école.

Les révisions constitutionnelles actuellement en cours dans les cantons de Schaffhouse, des Grisons, de Vaud et de Fribourg pourraient se traduire par l'octroi de nouveaux droits aux étrangers et sont l'occasion idéale de développer le débat. Et, tant à Genève qu'à Bâle-Ville, le peuple aura prochainement l'occasion de se prononcer à ce sujet. A Neuchâtel, le verdict est déjà tombé et, en approuvant la nouvelle Constitution cantonale, le peuple s'est prononcé en faveur du droit de vote pour les étrangers sur le plan cantonal. Ceux-ci bénéficient de ce droit sur le plan communal depuis 1849.

## A lire à ce sujet

L'Office fédéral de la statistique a publié récemment deux rapports contenant des données actualisées en la matière:

- La population étrangère en Suisse, édition 2000.
  Neuchâtel 2000, 123 pages, 16 francs, no de commande 276-0000
- Les naturalisations en Suisse. Différences entre nationalités, cantons et communes, 1981–1998.

Neuchâtel 2000, 86 pages, 12 francs, no de commande 397-9800.

Pour commande:

tél. +41 32 713 60 60, fax: +41 32 713 60 61, e-mail: ruedi.jost@bfs.admin.ch

REVUE SUISSE Nº 1 - FÉVRIER 2001